

# **L'Union des cultivateurs franco-ontariens**

## **États financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

### **Table des matières**

---

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	2 - 4
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des résultats	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de  
L'Union des cultivateurs franco-ontariens

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Union des cultivateurs franco-ontariens (l'« Union »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Union au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'Union tire des produits de cotisations dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Union et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2019 et 2018 et de l'actif net au 1 janvier et 31 décembre 2019 et 2018. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Union;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Union à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada S/RLLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)  
6 mars 2020

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**État de la situation financière**

31 décembre	2019	2018
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	17 094 \$	4 206 \$
Dépôt à terme (Note 2)	100 822	100 320
Comptes clients	-	416
Frais payés d'avance	2 178	2 178
À recevoir de la FERCA (Note 9)	110 570	74 613
	<b>230 664 \$</b>	<b>181 733 \$</b>
<b>Passif et Actif net</b>		
<b>Court terme</b>		
Créditeurs et frais courus (Note 3)	25 859 \$	22 599 \$
<b>Garantie (Note 6)</b>		
<b>Actif net</b>		
Non affecté	204 805	159 134
	<b>230 664 \$</b>	<b>181 733 \$</b>

Au nom du Conseil d'administration:

\_\_\_\_\_ Administrateur \_\_\_\_\_ Administrateur

---

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**État de l'évolution de l'actif net**

<u>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde, début de l'exercice	159 134 \$	162 663 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>45 671</u>	<u>(3 529)</u>
<u>Solde, fin de l'exercice</u>	<u>204 805 \$</u>	<u>159 134 \$</u>

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
<b>Produits</b>		
Financement stable (Note 4)	144 169 \$	124 728 \$
Revenus de projets (Note 5)	51 103	46 112
Revenus de traduction	2 244	7 907
Cotisations des membres, parrains et commanditaires	41 579	33 997
Revenus d'intérêts	572	393
Frais d'administration (Note 9)	59 944	59 917
	299 611	273 054
<b>Charges</b>		
Association et souscriptions	6 069	6 461
Assurances	3 190	3 119
Dons	250	250
Entretien et réparations	3 915	1 290
Frais bancaires	250	187
Frais de bureau et fournitures	11 623	9 167
Frais de déplacements et d'hébergement	7 852	8 295
Frais de réunions et de locaux	13 910	12 369
Honoraires professionnels et frais de consultants	14 181	17 573
Loyer	11 178	9 600
Publicité et promotion	6 368	7 567
Salaires et avantages sociaux	171 947	193 096
Téléphone	3 207	7 609
	253 940	276 583
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>45 671 \$</b>	<b>(3 529)\$</b>

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds - bailleurs de fonds, membres et autres	299 454 \$	272 306 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(250 679)	(275 229)
Intérêts reçus	572	393
	49 347	(2 530)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Augmentation du dépôt à terme	(502)	(36 129)
Avance à la FERCA	(35 957)	(35 957)
Remboursement de la FERCA	-	8 990
	(36 459)	(63 096)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	12 888	(65 626)
<b>Encaisse, début de l'exercice</b>	4 206	69 832
<b>Encaisse, fin de l'exercice</b>	17 094 \$	4 206 \$

---

# L'Union des cultivateurs franco-ontariens

## Notes complémentaires

31 décembre 2019

---

### 1. Méthodes comptables

**Statut et objectif de l'organisme** L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, elle est exonérée d'impôt.

**Référentiel comptable** L'Union applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Comptabilisation des produits** L'Union applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de projets, les revenus de traduction et les frais administratifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

**Instruments financiers** Évaluation initiale et ultérieure  
L'Union évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2019

---

### 1. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles	Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.
Apports reçus sous forme de services	L'Union ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'Union.

---

### 2. Dépôt à terme

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Épargnes rachetables, portant intérêts à 0,50%, échéant en mai 2020.	<u>100 822 \$</u>	<u>100 320 \$</u>

---

### 3. Crédoiteurs et frais courus

Le poste crédoiteurs et frais courus comprend des sommes à remettre à l'État de 11 892\$ (2018 - 8 597\$).

---

### 4. Financement stable

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO)	13 358 \$	11 677 \$
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	125 742	108 658
Union Nationale des Fermiers (UNF)	5 069	4 393
	<u>144 169 \$</u>	<u>124 728 \$</u>

---

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2019

---

### 5. Revenus de projets

	2019	2018
Conseil de l'adaptation agricole (CAA)	18 687 \$	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)	-	4 800
Patrimoine Canadien	30 000	30 000
Société de développement communautaire Prescott-Russell (SDCPR)	2 416	11 312
	<u>51 103 \$</u>	<u>46 112 \$</u>

---

### 6. Garantie

L'Union s'est portée garante relativement à des facilités de crédit de la Ferme d'éducation et de recherche du Campus d'Alfred (FERCA), un organisme sous contrôle, pour un montant maximum de 150 000\$. Le solde des facilités de crédit au 31 décembre 2019 était de 1 278 901\$ (2018 - 1 278 901\$). Les facilités de crédit étaient en règle au 31 décembre 2019 et l'ont été au cours de l'année.

---

### 7. Dépendance économique

L'Union obtient environ 42% (2018 - 40%) de ses revenus de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Si ce financement ne continue pas ou si l'Union ne peut le remplacer, l'Union ne pourra pas continuer ses opérations au niveau actuel.

---

### 8. Fonds de la relève agricole franco-ontarienne

L'Union des cultivateurs franco-ontariens a contribué au cours des dernières années à un fonds de dotation détenu par la Fondation franco-ontarienne (FFO) au moyen d'événements organisés tel que le tournoi de golf de la relève. L'objectif de ce fonds est de favoriser le démarrage, l'établissement et le développement des entreprises agricoles francophones en Ontario. La gestion du fonds est effectuée par la FFO. Seuls les intérêts générés par le fonds peuvent être utilisés par l'Union pour être versés sous forme de bourses d'étude et de formation à des étudiants et entrepreneurs. Le montant de capital accumulé dans le fonds n'est pas accessible, et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Les montants investis dans ce fonds et les intérêts gagnés ne sont pas présentés dans les états financiers de l'Union, étant donné qu'ils sont entièrement gérés par la FFO et présentés dans les états financiers de la FFO.

---

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2019

---

### 9. Organismes sous contrôle

L'Union exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Les membres du conseil de l'Union sont les mêmes que ceux d'Agricom. L'Union exerce sur la FERCA, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Certains membres de l'Union siègent sur le conseil d'administration de la FERCA, leur donnant la majorité. Agricom et FERCA ne sont pas consolidés dans ces états financiers.

Agricom, qui a pour but de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française, est constituée en vertu des lois de l'Ontario. À titre d'organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle est exonérée d'impôt.

Les états financiers non audités sommaires d'Agricom au 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>État de la situation financière</b>		
Actif	42 892 \$	40 888 \$
Passif	3 097 \$	4 556 \$
Actif net	39 795 \$	36 332 \$
<b>État des résultats</b>		
Produits	154 999 \$	167 582 \$
Charges	151 536 \$	186 082 \$
<b>État des flux de trésorerie</b>		
Activités de fonctionnement	4 443 \$	(18 759)\$

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration d'Agricom pour une somme totale de 27 960\$ (2018 - 27 960\$). Il n'y a aucun montant à recevoir d'Agricom ainsi qu'aucun montant à payer à Agricom au 31 décembre 2019.

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens

### Notes complémentaires

31 décembre 2019

---

#### 9. Organismes sous contrôle (suite)

Les états financiers non audités sommaires de FERCA au 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>État de la situation financière</b>		
Actif	3 340 438 \$	3 340 278 \$
Passif	3 662 769 \$	3 496 476 \$
Actif net (insuffisance)	(322 331)\$	(156 198)\$
<b>État des résultats</b>		
Produits	900 404 \$	589 734 \$
Charges	1 066 539 \$	699 508 \$
<b>État des flux de trésorerie</b>		
Activités de fonctionnement	23 087 \$	18 732 \$
Activités de financement	(51 286)\$	(2 856 079)\$
Activités d'investissement	27 720 \$	2 837 045 \$

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration de la FERCA pour une somme totale de 31 820\$ (2018 - 31 820\$) en plus de recouvrir certaines dépenses encourues pour FERCA. En fin d'année, il y a un montant de 110 570\$ (2018 - 74 613\$) à recevoir de la FERCA.

---

#### 10. Instruments financiers

##### Risque de crédit

L'Union est exposé au risque de crédit lié à ses comptes clients et la somme à recevoir de la FERCA. L'Union consent du crédit aux organismes apparentés dans le cours normal de ses activités.

Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.